



**Quelle norme typographique adopter dans l'écriture des nombres dans la presse écrite algérienne d'expression française (cas du Quotidien d'Oran)?**

**Which Typographic Standard to Adopt in Numbers Writing in the Algerian Written Press of French Expression (Case of the Quotidien d'Oran)?**

MANSOUR Mohammed Seghier \*

Doctorant à l'université Ahmed Ben Ahmed Oran 2.(Algérie).

Email: mansourmomo@yahoo.fr

Soumis, le

02/06/2022

Accepté, le

19/11/2022

Publié, le

01/06/2022

**Abstract:** The number, in journalistic discourse, is first used as a necessary element to illustrate reported statements. It is a reliable and objective tool for identifying data exposed to readers by the print media. This article looks at the different forms that the number of articles in the headlines of the newspaper "Le Quotidien d'Oran" can take and tries to understand the typographical choice of the editorial staff. For this, a detour towards the notion of "norm" is more than necessary to better understand the alternation of the two forms that the numeral can take in writing.

**Keywords:** Norm - cipher - number - typography.

**Résumé:** Le nombre, dans le discours journalistique, est tout d'abord utilisé comme un élément nécessaire pour illustrer des propos rapportés. Il constitue un outil fiable et objectif pour recenser des données exposées aux lecteurs par la presse écrite. Il s'agit, dans cet article, de voir les différentes formes que peut prendre le nombre dans les titres des articles du journal "Le Quotidien d'Oran" et essayer de comprendre le choix typographique de la rédaction. Pour cela, un détour vers la notion de "norme" est plus que nécessaire pour mieux cerner l'alternance des deux formes que le numéral peut prendre à l'écrit.

**Mots clés:** Norme - chiffre - nombre - typographie.

**Introduction:**

L'utilisation du nombre est une pratique régulière dans le discours journalistique. Le nombre est souvent appelé à la rescousse pour faire figure d'argument dans différents types d'articles dans la presse écrite. Nous essayerons de montrer à travers cet article les différentes formes typographiques que peuvent prendre les nombres dans la représentation des entités mesurables que le

\* Auteur correspondant



journaliste est amené à exposer dans les colonnes du journal. Ces formes typographiques correspondent à des normes d'écriture qui ne sont pas toujours respectées par le journaliste. Pourquoi une telle pratique est utilisée pour écrire le nombre ? Il semblerait que les journalistes-scripteurs optent le plus souvent pour l'écriture en chiffres arabes qui offriraient un accès facile aux nombres. D'autres journalistes sont plus rigoureux et favoriseraient la norme au détriment de l'accroche.

Les nombres occupent une place importante dans le discours journalistique par la charge argumentative qu'ils véhiculent et par leur haut degré de précision. Leur utilisation par les journalistes comme argument d'autorité est souvent perçue comme source du bien-fondé des propos avancés, principalement dans les genres à commentaire comme l'éditorial ou les chroniques pour n'en citer que ceux-là. "les chiffres ont alors vocation à se mettre au service de la dimension rhétorique et argumentative du discours [...]" (Bacot, Desmarchelier, Rémi-Giraud, 2012:10). Lorsque le nombre est utilisé comme argument, qu'il soit sous sa forme chiffrée ou sa forme lettrée, permet *"d'exprimer et de faire exister sous une forme numérique ce qui, auparavant, était exprimé par des mots"*(Desrosières, 2008:10). Il sert à quantifier avec exactitude ce que les mots de la langue sont incapables de véhiculer. La présence du numéral est la base même des propos du journaliste comme c'est le cas des articles liés à l'économie ou ceux qui relatent des faits quantifiables.

Lorsque les nombres figurent dans les articles à caractère typiquement informatif, ils permettent aux instances officielles de communiquer au grand public des informations précises telles que des bilans ou tout ce qui se prête à la quantification.

Nous n'exposerons qu'une étude synchronique de l'utilisation des différentes représentations typographiques des nombres dans le système linguistique français. En effet, les nombres sont représentés, en règle générale, dans le discours journalistique sous deux formes: la représentation du nombre en chiffres arabes (3); ou l'écriture en toutes lettres "trois".

Cette pratique, c'est-à-dire le recours tantôt aux chiffres arabes tantôt aux lettres pour représenter les nombres, est présente dans la plupart des journaux algériens d'expression française. Ceci dit, pour montrer l'alternance des deux formes graphiques, nous limiterons cette investigation à un seul quotidien, à savoir *"Le Quotidien d'Oran"* et pour une durée d'une année, allant janvier à décembre 2012.

### 1. L'alternance des deux formes

Dans un souci d'intercompréhension, le journaliste adapte certaines formes de ses propos en fonction des lecteurs. Le journaliste use d'une certaine

## Quelle norme typographique adopter dans l'écriture des nombres dans la presse écrite algérienne d'expression française (cas du Quotidien d'Oran)?

simplification et d'un sens de la clarté pour expliciter ses propos. Le recours aux chiffres arabes est un passe partout, lorsqu'il s'agit de réalité mesurable, qui lui évite toute confusion quant à la transmission de l'information. Les chiffres sont connus par tout lecteur et sont facilement repérables parmi les mots qui composent le corps de l'article, une particularité du code écrit, puisqu'à l'oral, le numéral n'a qu'un seul support phonique. Ceci dit, une autre forme existe pour représenter les nombres, celle d'écrire le numéral en lettres. Le journaliste est alors confronté à un choix qui n'est pas toujours évident à faire puisqu'il s'agit d'adopter une norme au détriment d'une autre.

### 2. Normes

la linguistique contemporaine ne s'occupe que très peu de la notion de norme dans la langue et se penche plus vers les faits de langue ou vise à décrire ou analyser des productions effectives. Le linguiste s'intéresse à ce qui se dit et non à ce qui devrait se dire. Les recherches actuelles se penchent plus vers des corpus constitués de productions langagières effectives qui circulent dans la société. La primauté est donnée à l'oral, tandis que l'écrit ne jouit pas d'une telle attention, puisque ce dernier est régi par une grammaire prescriptive rigide.

"Cependant, tout en reconnaissant l'existence de plusieurs normes linguistiques, force est de constater que dans son usage habituel, ce terme désigne une variété de langue qui, à un moment donné, s'impose et est imposée par tout un appareil prescriptif comme la langue de référence à laquelle doivent se mesurer tous les comportements. C'est la langue correcte — le bon usage selon le titre du plus célèbre ouvrage de référence pour le français — qui par définition classe toutes les autres formes possibles dans le domaine des fautes et erreurs ou, pour employer un terme plus récent, dans le non-standard. Il s'agit donc d'un code normalisé de règles impératives définissant le bon et le mauvais en matière de prononciation, de grammaire, d'orthographe et de style." (Aléong, 1983:257)

C'est la récurrence de certaines pratiques linguistiques qui deviennent des normes par la suite. L'exemple le plus significatif est celui des proverbes et des maximes. Cela dit, dans le système de la langue il existe plusieurs sorte de normes à respecter traduites le plus souvent par des règles explicites. Mais comme la langue est un organisme en perpétuelle évolution les règles dans leurs grandes lignes demeurent mais certains usages changent ou s'altèrent, et ce qui donne une ensemble conventionnel de directives à mettre en pratique dans certaines situation de communication.

La standardisation de la langue et sa régulation sont mises en œuvre en vue d'une certaine stabilité linguistique. Cette stabilité est appelée norme. On parle de la norme lorsqu'il existe des variantes d'une même expression. Le fait d'écrire en chiffres arabes à la place des lettres et vice versa dans des contextes

déterminés est une forme fautive d'écrire le numéral, selon la **norme** typologique instaurée par l'Académie Française<sup>1</sup>.

La norme en linguistique peut se composer de trois composantes, à savoir "*norme objective* (comme l'usage accepté par toute la communauté), *norme impérative* (standard) et *norme subjective* (usage individuel) (N.Guennier 1982: 23). La norme impérative est prévalue dans les écrits journalistiques. Les journalistes-scripteurs tenus d'écrire dans un bon français qui soit lisible avec une certaine aisance par le lecteur lambda. La norme subjective est à exclure, surtout lorsqu'il s'agit d'information d'ordre général.

### 3. L'écriture des nombres

Généralement, respecter une norme typographique concernant l'écriture des nombres n'est pas une obligation en soi. Le fait de se conformer à une norme est un acte individuel lorsqu'il s'agit d'écrire les adjectifs numériques. Ceci dit, lorsque quelqu'un écrit dans le cadre du formel, comme c'est le cas du journal, certaines normes sont rendues obligatoires pour se conformer à préceptes édictés par des instances officielles ou par l'application rigoureuse de la grammaire de la langue selon Chartier (2003).

En grammaire, le mot nombre est souvent associé avec le genre des personnes ou des choses qu'il faudra déterminer. Il véhicule la notion de perception d'un ou de plusieurs éléments. Pour être précis dans la représentation de la quantité, il fait appel à un autre système de signes qui permet de reproduire avec exactitude les unités de la quantité que l'on veut mettre en évidence.

En langue, les nombres sont représentés par des lexèmes qui sont les équivalents des chiffres importés des mathématiques. Ils sont représentés par les mots de la langue en question même si leur valeur reste la même. Chaque langue, donnera une appellation selon son lexique: pour le nombre 2, on aura "deux" en français, "two" en anglais, "tres" en espagnol, etc. écrits en lettres, les nombres se diffusent et se mêlent au système de la langue et se rangent dans la catégorie des adjectifs puisqu'ils possèdent les mêmes critères de cette classe grammaticale.

D'après J.CZylberstein (2013), la première fonction que le nombre désigne est la première expression de la quantité. Cela dit, d'un point de vue formel, la grammaire classe les nombres en deux catégories liées à leur sémantisme et à leur fonctionnement lexical, à savoir les cardinaux et les ordinaux.

Un nombre ordinal serait, selon le petit robert (2013):

---

<sup>1</sup>L'Académie française est une institution qui a pour mission de normaliser et de perfectionner la langue française.

## Quelle norme typographique adopter dans l'écriture des nombres dans la presse écrite algérienne d'expression française (cas du Quotidien d'Oran)?

ORDINAL: Qui marque l'ordre, le rang. Nombre ordinal, qui désigne le rang d'un nombre cardinal. [...] GRAMM se dit d'un adjectif numéral qui exprime le rang d'un élément dans un ensemble [...]

les nombres ordinaux désignent non seulement la collection, l'addition des unités mais aussi des rapports entre les éléments qui se comportent dans leur fonctionnement aux adjectifs épithètes. La sériation qui met en œuvre les nombres se fait par comparaison des éléments entre eux pour les discriminer. Les ordinaux véhiculent l'idée de l'ordre, de suite et ils sont porteurs d'un sens bien défini.

Tandis que cardinal est désigné selon la définition suivante:

CARDINAL : [...] Nombres cardinaux (opposé à nombres ordinaux) : nombres désignés successivement par 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 en numération décimale. — N.m. extension de la notion de nombre aux éléments d'un ensemble fini. Les cardinaux finis forment l'ensemble N des entiers naturels. Le cardinal d'un ensemble fini est le nombre de ses éléments. [...] (Le Robert, 2013)

Le cardinal est un nombre qui désigne une quantité précise. Le contenu qu'il porte est bien plus puissant que celui de l'ordinal par son comportement adjectival qui appelle souvent un substantif à déterminer. Il est à signaler, que dans notre corpus, c'est des nombres cardinaux dont il s'agit vu le nombre important de leur récurrence dans les titres des articles du journal choisi pour cet article.

D'un autre côté, la réforme de l'orthographe de 1990 par le Conseil supérieur de la langue française (Académie Française) stipule qu'il est préférable d'écrire en chiffres arabes:

- Lorsqu'il s'agit d'exprimer la précision dans la mesure du temps, *la durée totale du circuit est de 5 minutes 15 secondes*
- Lorsque les nombres désignent un classement (numérotage) ou s'ils sont associés à un objet ou à une personne. *La page 35, l'article 350 du code pénal et la porte numéro 5*
- lorsque le nombre désigne l'âge ou la durée de vie, *il avait 72 ans* ou bien *elle a 7 ans*.
- les numéros, d'une manière générale, surtout ceux renvoyant à des arrondissements ou à des adresses pour éviter toute confusion avec les chiffres romains ( *confusion entre le deux romain II et le 11 chiffre arabe*)
- lorsque le nombre est accompagné du signe de pourcentage %. *15 % de la population sont des illettrés.*
- les nombres comportant des décimales, *1.4 million de dinars pour des travaux de réhabilitation des routes*. Les noms qui suivent des chiffres comportant une décimale, restent invariables.

Tandis que l'écriture des nombres **en toutes lettres** se fait selon qu'ils désignent:

- Les durées pleines s'écrivent en lettres, *il part dans cinq minutes*.

- les nombres employés comme substantif, acheter les trois-quarts
- les nombres représentant une quantité (même accompagnés de substantifs renvoyant à la notion de quantité comme *demi* ou *quart* ) et figurant seul dans la phrase. *L'émission dura trois heures et demie.*
- les expressions se référant aux décennies, les années clinquantes ou les années deux-mille.

L'intérêt de cette démarche est de modifier certains aspects orthographiques qui se prêtaient à confusion ou qui nécessitaient des ajustements dans le but d'uniformiser la langue française. Admettre deux réalisations identiques d'un même signifié équivaut à une non-maîtrise des règles qui régissent une langue. C'est la raison pour laquelle, des normes sont instaurées et appliquées en vue de standardiser et d'unifier le système d'une langue.

D'une autre part, Il existe une norme qui conseille d'écrire tout en lettres les nombres allant de *zéro* à *dix*, les autres nombres s'écrivent en chiffres lorsqu'il est question de représenter des choses ou des personnes. D'autres scripteurs, préconisent d'écrire en lettres de *zéro* jusqu'à *seize*, le reste en chiffres. Ces deux normes, très souvent utilisées , n'ont pas encore fait l'objet d'une prescription de la part de l'Académie française même si elles sont largement répandues chez les imprimeurs et dans les journaux.

Il existe une autre norme qui conseille d'écrire tout en lettres les nombres allant de *zéro* à *dix*, les autres nombres s'écrivent en chiffres lorsqu'il est question de représenter des choses ou des personnes. D'autres scripteurs, préconisent d'écrire en lettres de *zéro* jusqu'à *seize*, le reste en chiffres. Ces deux normes, très souvent utilisées , n'ont pas encore fait l'objet d'une prescription de la part de l'Académie française même si elles sont largement répandues chez les imprimeurs et dans les journaux. L'Académie, ne traite que les incohérences liées à l'orthographe et aux règles grammaticales d'une manière générale. Cette norme préconise:

- d'écrire en lettres les nombres allant de *zéro* jusqu'à *seize* (ou *douze*<sup>2</sup>). Le reste des nombres est écrit en chiffres pour éviter tout soucis relatif aux accords entre les mots composant le même numéral.
- d'écrire en lettres les nombres qui remplissent la fonction d'un substantif, comme dans *le cinq de trèfle* ou bien *les dix premiers auront une récompense* , etc.
- d'écrire le nombre en lettres lorsque celui-ci ouvre la phrase, c'est-à-dire placé comme en premier dans le syntagme nominal sujet. Une phrase devrait toujours commencer par un mot et non d'un symbole (le chiffre

---

<sup>2</sup> Ecrire jusqu'à *douze* en toutes lettres est utilisé chez certains auteurs et dans certaines régions.

## Quelle norme typographique adopter dans l'écriture des nombres dans la presse écrite algérienne d'expression française (cas du Quotidien d'Oran)?

étant un symbole emprunté aux mathématiques). *Dix-huit suspects arrêtés*. Cependant, le nombre obéit à la norme lorsqu'il ne figure pas au début de la phrase. *La police a arrêté 18 suspects (Le Quotidien d'Oran)*.

-écrire le nombre en lettres lorsque celui-ci renvoie à une unité de mesure qui n'est pas écrite sous forme de symbole (*km, kg, etc.*). on écrira alors, *plus de dix-huit kilomètres parcourus*.

-pour éviter la surcharge dans l'écrit, *million* et *milliard* indiquant une quantité précise, sont écrits en lettres. Il est plus commode d'écrire *un milliard* que de mettre *neuf zéro* au chiffre *un*.

-les nombres en dessous de dix précédents les mots million et milliard, s'écrivent en lettres.

Sont écrits en chiffres arabes, les nombres dans les cas suivants:

- les nombres supérieurs à *seize* (non inclus) formés de deux bases d'unités (chiffres).
- les nombres renvoyant aux éléments de même nature figurant dans la même phrase, même s'ils sont en dessous de *seize*.
- les nombres associés à un ordre dans une série désignant un numéro. (adresse, date, une référence, etc.)
- les nombres précédant une monnaie de référence (argent), et que celle-ci est représentée sous forme de symbole (€ \$, da, etc.)

Pour tenter de voir si cette dernière norme, qui nous paraît plus adaptée et souvent plus utilisée dans l'écriture journalistique française, est appliquée dans le journal que nous avons choisi, nous exposerons quelques exemples les plus représentatifs. En effet, écrire deux formes de graphies différentes pour représenter la même réalité dans les deux exemples qui suivent issus du même journal, est significatif de ce procédé:

*2 morts et 3 blessés sur les routes (Le Quotidien d'Oran du 11/11/2012)*

*Deux morts et onze blessés en une semaine (Le Quotidien d'Oran du 14/11/2012)*

le numéral *deux* est écrit de deux façon différentes. Dans le premier exemple en caractère issu des mathématiques, c'est-à-dire sous sa forme de chiffres arabes et dans le second exemple il renvoie à son équivalent linguistique c'est-à-dire sous forme de lettres renvoyant à la catégorie des adjectifs numéraux. Que ce soit la graphie *2* ou *deux*, le signifié est le même. La rédaction semble ne pas adopter une seule norme typographique pour écrire les adjectifs numéraux en dessous de dix.

### **02 morts et 15 blessés sur les routes**

Deux personnes sont mortes et une quinzaine ont été blessées dans sept accidents de la circulation survenus durant les dernières 24 heures. Selon la protection civile, à Canastel, jeudi, un carambolage entre trois voitures a fait un mort et deux blessés. Le même jour, deux voitures et un camion se sont télescopés à Hassi Ben Okba. Bilan : un mort et deux blessés. Les autres blessés ont été enregistrés dans des accidents survenus à Aïn El-Turck, Medioni, le centre-ville, Saint Rémy entre autres. (*Le Quotidiend'Oran du 29/10/2012*)

Dans cet article, la première phrase est associée au discours de l'énonciateur qui donne un bilan de ce qui va suivre. Il reprend le même titre mais en remplaçant les chiffres arabes par leurs équivalents en adjectifs numéraux et il précise que ce sont des faits qui se sont déroulés pendant *les dernières 24 heures*. Les nombres cités dans le corps de l'article sont explicités différemment dans le titre, typographiquement parlant. En effet, les nombres dans le titre sont écrits selon leur forme mathématique et dans le texte, ils sont rédigés en toutes lettres. On remarque clairement, que le scripteur ou la rédaction n'opte pas pour une seule norme mais utilise les chiffres arabes pour les titres et écrivent en toutes lettres dans le texte qui compose l'article. Les nombres cités dans le corps de l'article sont explicités différemment dans le titre, typographiquement parlant. En effet, les nombres dans le titre sont écrits selon leur forme mathématique dans le but de capter l'attention du lecteur. Cet effet de captation a une valeur pragmatique dans la mesure où il pousse implicitement le lecteur à faire un acte d'arrêt sur l'opération de visualisation lors d'une lecture en diagonale dans une première lecture du journal.

L'inverse existe aussi dans d'autres titres, c'est-à-dire le journaliste-scripteur, au lieu d'écrire les nombres en chiffres arabes comme le prédit la norme, les écrits en lettres:

*Treize contrebandiers arrêtés à Tamanrasset (Le Quotidiens d'Oran)*

*Quinze personnes arrêtés et des armes récupérées. (Le Quotidiens d'Oran)*

Dans tous le corpus que nous avons récolté pour cette étude, il n'existe, plus au moins, aucune régularité dans l'application des normes citées plus haut. Ceci nous pousse à dire que l'écriture des nombres ne fait pas l'objet d'une attention particulière de la part des rédacteurs du journal, et que l'existence de la forme chiffrée ou lettrée dépend grandement des journalistes-scripteurs. Nous avons noté cela, par une certaine récurrence de forme chez des journalistes en particulier. Les articles signés par les initiales A.C, ou par la journaliste K. Assia,



## Quelle norme typographique adopter dans l'écriture des nombres dans la presse écrite algérienne d'expression française (cas du Quotidien d'Oran)?

pour ne citer que ceux-là, présentent une utilisation régulière des chiffres arabes là où la norme préconise l'écriture en toutes lettres.

### Conclusion

Lorsque l'article de journal fait appel aux nombres, la norme prescrit les recommandations citées plus haut concernant l'écriture en lettres ou en chiffres. Cela dit, dans un souci de constance et de cohérence et surtout d'uniformité, il est préférable d'opter pour une règle, surtout pour le titre d'article. Ecrire tous les nombres en chiffre ou bien en toutes lettres lorsqu'il s'agit de désigner les mêmes référents. Ecrire *2 morts et trois blessés dans un accident (Le Quotidien d'Oran)*, relèverait de l'incohérence scripturale et une non-maitrise des règles en vigueur.

Les rectifications grammaticales ou orthographiques de la part des instances officielles comme le ministère de l'éducation ou des instituts reconnus visent à donner une stabilité (norme) à la langue française en simplifiant certains aspects du fonctionnement de la langue. Une application de la norme est alors plus que souhaitée, mais n'est nullement imposée. La non-application de cette norme donne lieu à ce qu'on vient d'exposer, c'est-à-dire une confusion de choix entre plusieurs formes pour représenter un même concept.

La norme devrait avoir un caractère obligatoire en vue d'un standard linguistique. Il est à se demander pourquoi cette alternance des formes est-elle admise dans la presse écrite? S'agit-il d'une liberté rédactionnelle ou d'une stratégie argumentative qui vise à faciliter l'accès à l'information comportant des chiffres?

### Bibliographie:

- ALEONG, S. (1983). *Normes linguistiques, normes sociales, une perspective anthropologique*, dans Bédard, E/ Maurais, J (éds), *la norme linguistique*. Québec, conseil de la langue française, 255-280
- BACOT, P., DESMARCHELIER, D et RÉMI-GIRAUD S (2012). *Le langage des chiffres en politique. Mots. Les langages du politique.*
- CHARTIER, L. (2003). *Mesurer L'Insaissable: Méthode D'Analyse du Discours de Presse*. Québec. Presses de l'Université du Québec.
- DESROSIERES, A. (2008). *Pour une sociologie historique de la quantification, t. II, Gouverner par les nombres*. Paris, Presses de l'Ecole des mines.
- GUEUNIER, N. (1982). *Linguistique et norme. Le Français dans le monde*. Paris. No 169.
- ZYLBERSTEIN, J-C. (2013). *Histoire des nombres*. Paris. Editions Tallandier.
- Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, nouvelle édition millésime 2013, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2837